



Bulletin d'inscription

Pulsologie

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formation initiale en Acupuncture :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

eMail :

Week-end de formation :

- **Pulsologie** : les 13 et 14 Mars 2027

Tarif de la formation :

- Tarif solidaire : **150 €** (à destination des personnes avec des difficultés financières)
- Tarif normal : **200 €**
- Tarif solidaire : **250 €** (à destination des personnes pouvant aider à compenser le tarif à 150€)

Documents à joindre au présent formulaire :

- Selon le mode de paiement choisi :
 - Un chèque du tarif choisi (libellé à l'ordre de Ghislain PROSPER) encaissé le 5 Mars 2027, soit 7 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du week-end
 - 1 virement du tarif choisi pour confirmer l'inscription au plus tard le 5 Mars 2027 (IBAN : FR76 3000 4031 4400 0138 4942 756)
- Les conditions d'inscription ci-dessous (page suivante) datées et signées.

Dossier complet à retourner au plus tard le 5 Mars 2027 :

Par courrier : Ghislain PROSPER – AcuTrad – 201 Chemin du Mollon – 69 210 Sourcieux-les-Mines
ou par mail : ghislain.prosper@gmail.com

Conditions d'inscription :

- La formation AcuTrad est ouverte aux personnes ayant déjà suivies et validées une formation initiale en acupuncture étant donné que :
 - La théorie fondamentale ne sera pas enseignée ;
 - Les points d'acupuncture ne seront pas étudiés ni repérés ;
 - Les pathologies ne seront pas détaillées.
- La formation AcuTrad ne délivre pas de diplôme reconnu par l'état. Si vous assistez au week-end complet du module de Pulsologie, un certificat de formation vous sera remis attestant du nombre d'heures de formation reçues.
- La formation AcuTrad n'étant pas certifiée Qualiopi, vous ne pourrez pas utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour régler la formation.
- La demande d'inscription ne sera analysée et confirmée qu'à la réception complète du dossier. Le centre de formation AcuTrad se réserve le droit de valider ou non l'inscription.
- En cas de désistement du stagiaire :
 - 7 jours (dimanche et fériés compris) avant le début du week-end, le coût du week-end de formation sera remboursé.
 - Après ce délai, la totalité du coût du week-end reste acquise (le stagiaire pouvant s'inscrire sans frais supplémentaire au week-end correspondant l'année suivante).
- En cas d'annulation à l'initiative du centre de formation AcuTrad, les stagiaires seront intégralement remboursés.
- Les supports pédagogiques distribués pendant la formation sont destinés à l'usage personnel du stagiaire et sont protégés par le droit d'auteur. Il est donc interdit au stagiaire de les reproduire, de les diffuser ou de les modifier sans l'accord écrit du centre de formation AcuTrad.
- Les formations étant délivrées en visioconférence, le centre de formation AcuTrad informe les stagiaires qu'il est interdit d'enregistrer l'audio ou la vidéo des modules de formations. Toute atteinte aux droits d'auteur (reproduction ou diffusion) constituera un acte de contrefaçon sanctionnable.

Dossier complet à retourner au plus tard le 5 Mars 2027 :

Par courrier : Ghislain PROSPER – AcuTrad – 201 Chemin du Mollon – 69 210 Sourcieux-les-Mines
ou par mail : ghislain.prosper@gmail.com

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.....

.....

.....